



PRÉFET DU LOIRET

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
départementale
des territoires

NOTE DE PRÉSENTATION

Établie au titre de l'article L. 123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement

Objet : Demande de dérogation à l'interdiction de capture d'espèces animales protégées (coléoptères et chiroptères)

Pièce associée : dossier de demande de dérogation + avis DREAL+ projet d'arrêté

Contexte :

La demande de dérogation au régime de protection des espèces est présentée par l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) à NOGENT-SUR-VERNISSON, pour la capture définitive, la destruction et le transport de coléoptères protégés, ainsi que pour la capture accidentelle de chiroptères protégés.

Compte tenu du statut de protection de la noctule commune, un tel projet doit faire l'objet d'une demande de dérogation en vertu de l'article L411-2 du code de l'environnement.

Objectif :

L'INRAE sera autorisé à déroger à l'interdiction de capture de spécimens de toutes les espèces de coléoptères et de chauves-souris listés ci-dessous, dans le cadre du projet CANOPEE qui doit se dérouler dans des communes constituant la forêt d'Orléans :

Insectes

- Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)
- Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)
- Pique prune (*Osmoderma eremita*)

Chiroptères

- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)
- Noctule de liesler (*Nyctalus liesleri*)
- Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Elle sera accordée pour les années 2020 et 2021.

Modalités de consultation :

En application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, le dossier de demande de dérogation est mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat du Loiret.

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef@loiret.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires

Service Eau, Environnement et Forêt

Préfecture du Loiret, 181 Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX

Début de la consultation : 10 novembre 2020

Fin de la consultation : 1^{er} décembre 2020 inclus